

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
" LA JOIE DE VIVRE "
363, Bd Joie de Vivre
83400 HYERES

Hyères, le 3 février 2002 .

Compte-rendu de l'Assemblée Générale
de l'Association Syndicale Libre "La Joie de Vivre"
=====

ASSEMBLEE GENERALE
+++++

Les copropriétaires du lotissement " La Joie de Vivre " se sont réunis le 14 Décembre 2001 à 18h. dans la salle "La Réunothèque", quartier St. Martin(ZI) à Hyères.

Nombre de propriétaires : Total : 87
présents: 34
représentés: 20
absents: 33

Dès 19h. le quorum étant atteint, le directeur de l'association M.BAYOL ouvre la séance.

Rapport moral

M. BAYOL salue les présents et souhaite la bienvenue aux nouveaux colotis . Il rappelle le rôle de l'A.S.L et sa nécessité.

Cotisations impayées

Il reste encore une somme importante à récupérer, bien que le nombre de colotis en retard de paiement ait diminué, mais , l'accumulation pour certains est là.

Lorsque le jugement en cassation concernant deux de ces colotis sera rendu, nous remettrons l'ensemble de ce dossier entre les mains de notre avocat, Me LE GOFF, afin d'agir pour recouvrer la totalité de ces retards.

Débroussaillage

Celui-ci a concerné la totalité de notre lotissement et s'est déroulé dans d'excellentes conditions.

Eclairage des voies

Nous avons fait procéder à la réfection totale des pilones qui n'en n'avaient pas encore fait l'objet, conformément à l'engagement pris à l'assemblée précédente.

Entretien de la voie principale et des annexes

.../...

La multiplicité des travaux sur notre commune et dans sa périphérie, nous a posé un problème: peu de sociétés sont intéressées par ce "petit chantier".

Néanmoins, à ce jour, nous avons deux devis et en attendons un troisième, suite à la visite, en octobre, du contremaître d'une entreprise locale que nous avons sollicitée. Dans cette opération réfection, seront inclus les travaux sur la section d'évacuation des eaux pluviales passant en servitude sur le terrain de M. ZIDA .

Poubelles et encombrants

Il est rappelé aux colotis:

a/ qu'il est prévu, depuis la création du lotissement, l'usage d'un container à ordures ménagères, doté de roulettes et d'un couvercle. Pour plus de renseignements (nouveaux colotis, et même, anciens) il faut contacter les services municipaux qui délivrent ces bacs.

b/ les encombrants font l'objet de règles de ramassage précises qui ne concernent en rien les décombres de démolition, et sont soumis en général, à prise de rendez-vous auprès des services municipaux.

Il est d'ailleurs consternant de voir des dépôts, à la limite du "sauvage" tels que nous les ont infligés certains habitants des allées: Rellys, et parfois, Fernandel et Bourvil. Cette pratique donne une bien triste image de notre lieu de vie et de l'état de pensée de ceux qui s'y livrent. D'autre part, user de sacs poubelles plastiques, voire de sacs d'emballage de super marché pour les déchets ménagers, n'est pas plus ragoûtant. Cela facilite la curiosité gourmande des chats et chiens, en laissant s'étaler sur les voies ou dans les lots des voisins : épluchures, boîtes de conserves, couches de bébés, couches hygiéniques, etc... C'est très appétissant et d'une grande dignité!!! Et que l'on ne vienne pas nous dire qu'il n'y a qu'à attacher les chiens! Nos animaux n'ont pas à subir la négligence coupable et le "je-m'en-fout-tisme" de certains...

Vote

Par vote à main levée, l'ensemble du rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Proposition à caractère juridique

Comme annoncé, notre avocat Me LE GOFF, nous a honoré de sa présence. Nous souhaitons procéder à des actions en justice contre tout permis de construire délivré par les services de l'urbanisme, et ceci, tant que le boulevard La Joie de Vivre ne serait pas mis en sécurité. Cette proposition a fait l'objet d'un très vif débat avec les représentants des sociétés Balcons des Iles et Roxane : nouveaux propriétaires des 7 lots vendus aux enchères - débat auquel a pris part notre avocat Me LE GOFF.

En conclusion, nous avons abandonné cette position et décidé d'aller au devant d'un possible compromis, afin de nous orienter vers une solution où tout le monde trouverait son équilibre et pourrait nous permettre de voir enfin le bout du tunnel. A cet effet, nous avons mandaté Me LE GOFF pour entamer un début de concertation avec les différents intervenants: services de l'urbanisme et sociétés citées plus haut.

Vote

Par vote à main levée, cette nouvelle procédure est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER AU 31/10/2001

SOLDE AU 31/10/2000 305 836,87

RECETTES	cotisat. 2002	600,00
	cotisat. 2001	17 050,00
	cotisat. 2000	49 000,00
	cotisat. 1999	19 399,94
	cotisat. 1998	5 600,00
	cotisat. 1997	2 400,00
	cotisat. 1996	1 200,00
	cotisat. 1995	400,00
	intérêts ret.	885,00
TOTAL	RECETTES	96 534,94

DEPENSES

justice	7 176,00	
ingénieur	5 219,08	
assurance	2 532,00	
frais bureau	3 047,01	
location	500,00	
salle		
frais m.	1 200,00	
Bayol		
TOTAL	DEPENSES	19 674,09

SOLDE AU 31/10/2001 382 697,72

0,01cts/rel banc/convers.euros

VOTE DU RAPPORT FINANCIER :

Pour : 50 Contre : 0 Abstentions : 2

NB : Il est à noter qu'à la date de l'assemblée générale 2 dépenses d'un montant total de 89164,86 F (débroussaillage : 59786,84F - électricité : 29378,02 F) n'ont pu être comptabilisées (règlements non encore affectés)

Cotisation du 12/2001 au 12/2002

Le bureau, après discussion avec l'assemblée, propose de la maintenir à 1200 ₣ - soit: 182,94 Euros - afin de garder une réserve nécessaire aux imprévus, et de faire face aux travaux à venir concernant la remise en état partielle des routes.

Vote

Par vote à main levée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Frais forfaitaires alloués au Directeur

Maintenance à 1200 ₣ - soit 182,94 Euros .

Vote

Par vote à main levée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du bureau

Une fois de plus, il n'y avait pas pléthore de candidats !
c'est fou ce que les citoyens français sont occupés , et même, surchargés à notre époque !!!

Madame LAVAUD et Monsieur BAYOL ont donc accepté de se représenter, accompagnés de Monsieur CARUSO, seul candidat.

Vote

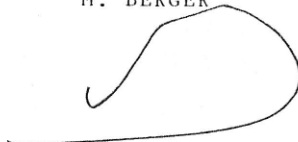
Par vote à main levée, la composition du bureau est adoptée à l'unanimité.

Le bureau sera ainsi composé de :

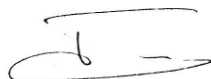
Sécrétaire : Monsieur CARUSO
Trésorière : Madame LAVAUD
Directeur : Monsieur BAYOL

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, Monsieur BAYOL clôt la séance.

Le secrétaire
par intérim
M. BERGER



Le Directeur
M. BAYOL



La trésorière
Mme LAVAUD

